

Motion du 22 juin 2015 de Mmes et MM. Simon Brandt, Olivier Wasmer, Michèle Rouillet, Pierre de Bocard, Guy Dossan, Florence Kraft-Babel, Michel Nargi, Rémy Burri, Sophie Courvoisier, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Natacha Buffet-Desfayes, Christo Ivanov, Adrien Genecand et Helena Rigotti: «Occupation illicite du Grütli: rétablissons l'Etat de droit».

(retirée par ses auteurs
lors de la séance du 27 septembre 2016)

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la Maison des arts du Grütli est occupée depuis plusieurs jours par des requérants d'asile déboutés et leurs soutiens, cela pour protester contre leur transfert du foyer des Tattes dans des abris de la protection civile;
- lesdits requérants d'asile ont été déboutés et n'ont pas vocation à rester sur notre territoire. Ils ont donc la latitude de rentrer dans leur pays d'origine s'ils ne se plaisent pas en Suisse;
- le Conseil administratif se rend complice d'une action illégale et se mêle, une fois de plus, d'une affaire qui ne le regarde pas;
- des dizaines de milliers de nos concitoyens ont vécu dans des abris de la protection civile pendant leur service militaire, preuve que cela est possible avec de la bonne volonté;
- les abris de la protection civile accueillent des sans-abri pendant la période hivernale dans des conditions parfaitement décentes, pour preuve, le projet de les accueillir à l'année dans un tel endroit,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- faire évacuer immédiatement la Maison des arts du Grütli, actuellement occupée par des requérants d'asile et leurs soutiens, au besoin par l'intervention de la force publique;
- refuser toute prise en charge de l'hébergement desdits requérants aux frais de la Ville de Genève et toute mise à disposition de l'espace public municipal;
- encourager le retour des requérants déboutés dans leur pays d'origine à travers l'aide au développement municipale.